

Y aura-t-il un rassemblement en août ?

Des élus locaux et des parlementaires ont écrit au ministère de l'Intérieur pour demander que le pèlerinage du mois d'août de l'association évangélique tzigane Vie et lumière n'ait pas lieu dans le Giennois.

Chaque printemps, depuis 1988, le Giennois accueille le rassemblement de l'association évangélique tzigane Vie et lumière. Les pèlerins se retrouvent sur le terrain des Petites-Brosses, à Nevoy ; cette année, du dimanche 28 avril au dimanche 5 mai.

Le site noveltain n'ouvrira que quelques jours avant le rendez-vous mais, depuis plusieurs semaines, des caravanes sont déjà arrivées sur le territoire.

Demande d'entretien avec le ministre de l'Intérieur

Si la municipalité de Gien, en accord avec la sous-préfecture de Montargis, a défini deux « zones tampons » pour les recevoir, le parking de la piscine et celui de l'ancien Intermarché, dans le quartier des Montoires, les gens du voyage se sont également installés à d'autres endroits, comme dans la rue des Fourches.

Une question reste en suspens : celle du rassemblement estival de Vie et lumière.



ATTENTE. Le rassemblement de printemps se déroulera du 28 avril au 5 mai. En attendant l'ouverture du terrain des Petites-Brosses, à Nevoy, des pèlerins sont déjà arrivés dans le Giennois. Le parking de la piscine, route de Briare, a été choisi comme « zone-tampon ».

En 2011 et 2013, il s'était, lui aussi, déroulé à Nevoy, suscitant du mécontentement de la part de la population.

Après ces épisodes, un accord avait été conclu entre le ministre de l'Intérieur de l'époque, Manuel Valls, et les élus loirétains, pour que le Giennois n'accueille qu'un seul rendez-vous par an.

Ces dernières années, les rassemblements ont donc eu lieu en Moselle et en Haute-Marne. Or, selon Joseph Charpentier, pasteur de Vie et lumière, les négociations avec l'État sont plus délicates cette fois, puisqu'il ne met pas à disposition d'anciennes bases aériennes,

comme c'était le cas jusqu'ici.

De son côté, la préfecture de la région Centre-Val de Loire indique que « l'éventualité d'un second rassemblement au mois d'août sur le terrain de Nevoy ne peut être ni exclue ni confirmée à cette heure ».

Alors qu'une aire de grand passage devrait voir le jour, à Gien (*lire ci-dessous*), les élus du territoire estiment qu'un nouveau rassemblement estival « ferait beaucoup » pour l'est-Loiret.

À l'initiative du sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur, un courrier a été adressé à Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, pour lui demander un entretien. Il a été signé par trois autres

parlementaires du Loiret – les sénateurs Jean-Noël Cardoux et Hugues Saury ainsi que le député Claude de Ganay (Les Républicains) –, le maire de Gien et président de la communauté des communes giennoises, Christian Bouleau, et le premier magistrat de Nevoy, Michel Beeuwsaert.

« Nous espérons être écoutés »

« Nous lui demandons de respecter l'accord passé avec Manuel Valls puis les différents ministres depuis cinq ans, explique Jean-Pierre Sueur. Il ne s'agit pas de refuser l'accueil des gens du voyage, ni de les

stigmatiser, mais Nevoy est la seule commune de France à accueillir un rassemblement aussi important. Il n'est pas souhaitable qu'il y en ait un autre, quelques semaines après. »

« Je ne sais pas si Christophe Castaner a déjà été sensibilisé au dossier, indique Claude de Ganay. C'est à nous de l'informer, en espérant être écoutés. »

Michel Beeuwsaert « garde espoir tant que nous ne l'avons pas rencontré ». De son côté, Christian Bouleau, s'il estime que le rassemblement de printemps se passe calmement, assure que « nous ne désarmons pas. Nous allons nous battre jusqu'au bout ». ■

L'aire de grand passage en question

Le 13 février 2017, la cour administrative d'appel de Nantes demande à l'État et au Département de compléter le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Loiret, signé en 2013.

La préfecture et le conseil départemental répondent à cette injonction. Le 4 mai 2018, est publié un arrêté, signé et publié au recueil des actes administratifs, déterminant trois emplacements : Meung-sur-Loire, Saint-Cyr-en-Val et Nevoy. La communauté des communes giennoises est donc désignée pour accueillir une aire de

grand passage sur son territoire.

Après une levée de boucliers de la part des élus de Nevoy et d'autres de la com-com', et sans accord trouvé avec l'association Vie et lumière, propriétaire de terrains, le site est finalement remplacé par celui de la Prise d'eau, route des Choux, à Gien.

Sauf que les riverains de ce hameau ne l'entendent pas de cette oreille. Dans une pétition en ligne, qui a recueilli 156 signatures, ces habitants voient cette aire comme une source « d'insécurité, d'insalubrité, de nuisances visuelles et sonores, de trafic routier im-

portant, de dégradation de l'infrastructure routière et de dépréciation immobilière ».

Dernière option en date, celle annoncée par le président de la communauté des communes giennoises et maire de Gien, Christian Bouleau, lors du conseil communautaire du 1^{er} mars : le terrain situé au lieu-dit « La Masure », le long de la RD 940. Même si les négociations sont en cours avec les propriétaires de ces hectares.

Les collectivités compétentes, communes et intercommunalités, ont deux ans pour appliquer le schéma départemental. ■



TERRAIN. Le site de Nevoy devrait ouvrir aux alentours du 22 avril. ARCHIVE